

André ORGIAZZI

EM LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT COMPTABLE HONORAIRE

53 Avenue Albert Einstein

CS 81284

69608 VILLEURBANNE Cedex

Portable : 06 09 13 66 68

andre.orgiazzi@free.fr

**Rapport du Commissaire à la Transformation et
du Commissaire aux Comptes sur la transformation
de la SARL AVS**

au capital de 5 920 euros
Siège social : Route d'Aubusson
23130 CHENERAILLES

RCS GUERET 438 893 034

en Société par Actions Simplifiée (SAS)

Aux Associés,

En ma qualité, d'une part de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du même code, par décision à l'unanimité des Associés en date du 07 août 2024, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code du commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION DE GESTION AGREEE

LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

SIRET : 398 033 134 00014 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 233 98 033 134 00014

Une indemnité forfaitaire de 40,00 euros pour frais de recouvrement pourra être réclamée pour le paiement des factures hors délais prévus. Décret du 02/10/2012 - Art. L 441-6 et D 441-5 du Code de Commerce

1) Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de ses caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

A. Sur l'exploitation

Cette société qui a été immatriculée au RCS de Guéret le 29 septembre 2004 a connu, aux termes d'une Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2022 un certain nombre de modifications.

- Une réduction de capital pour ramener le capital de 8 000 euros à 5 920 euros par diminution du nombre de parts sociales,
- Une modification de l'objet social,
- La suppression de la limitation des pouvoirs de la Gérance.

Son objet social est l'administration et l'exploitation par bail, location d'immeubles de son patrimoine et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement.

L'exercice social se clôt au 31 mars de chaque année.

Les derniers comptes annuels ont été arrêtés au 31 mars 2024.

Le chiffre d'affaires de ce dernier exercice s'est élevé à 24 239 euros correspondant aux loyers du magasin ANA et de la Maison CHIRON.

L'exercice précédent enregistrait essentiellement un chiffre d'affaires lié aux ventes de marchandises pour un montant de 623 729 euros.

Les autres achats et charges externes se sont élevés à 4 313 euros.

Les impôts et taxes à 3 523 euros dus principalement à la CSG déductible des Gérants majoritaires.

Les rémunérations avec les charges sociales se sont chiffrées à 12 258 euros correspondant aux rémunérations des deux Gérants.

La dotation aux amortissements a été calculée à hauteur de 9 259 euros.

Après un résultat financier négatif de 3 796 euros et un résultat exceptionnel positif de 4 143 euros, l'exercice se solde par une perte nette comptable de 4 762 euros.

B. Sur la situation financière

Au vu des derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2024, la situation nette comptable s'élevait à 168 407 euros pour un capital social de 5 920 euros.

Pour obtenir le Fonds de Roulement Net Global (FRNG), il y a lieu de déduire de la situation nette comptable ci-dessus, l'actif net immobilisé à la même date, soit 317 158 euros.

D'où le FRNG négatif s'établit à – 148 751 euros.

Par ailleurs, le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) se calcule ainsi :

Actif circulant moins les Dettes à court terme

<u>Actif circulant</u>		2 660
Autres créances	2 660	
<u>Dettes à court terme</u>		7 035
Dettes fournisseurs	5 447	
Dettes fiscales et sociales	1 488	

D'où le BFR négatif devient - 4 375

Ce BFR négatif est en réalité une ressource financière et devient un Dégagement de Fonds de Roulement (DFR).

On peut résumer la situation financière de cette société au 31 mars 2024 de la manière suivante, retracée dans le petit tableau ci-dessous :

	Emplois	Ressources
FRNG	148 751	
Emprunts bancaires		165 245
Dépôts et cautionnements		2 267
DFR		4 375
Disponibilités	23 136	
	<u>171 887</u>	<u>171 887</u>

2) Mission du Commissaire à la Transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

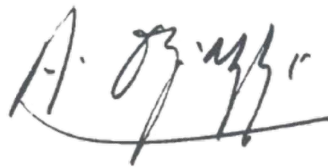
- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier, compte tenu des événements survenus depuis la clôture du dernier exercice, si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Villeurbanne,
le 13 septembre 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Orgiazzi', with a long horizontal stroke extending to the right.

André ORGIAZZI
Commissaire à la Transformation